

PAR LA POSTE

Montréal, le 1^{er} février 2017



**Objet : Demande d'accès aux documents concernant les adresses suivantes :
1800 à 1840, Route Transcanadienne, Dorval (Québec)**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 29 novembre 2016, concernant l'objet précité. Vous trouverez en annexe les documents accessibles. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection, 2012-03-08, 3 pages
2. Note au dossier, 2014-11-20, 2 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 37, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636 #241
Télécopieur : 514 873-5662

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec)
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Courriel Nezha.Boumchagdidin@mdelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mdelcc.gouv.qc.ca

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par :



Marc Chagnon pour :
Nezha Boumchagdidin
Répondante régionale de l'accès
aux documents

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides
Région : Montréal

1. Identification

Date de l'inspection : 2012-03-08

Heure d'arrivée : 9 h 22

Heure de départ : 10 h 09

Inspecteur : Marie-Pier Marchand

Accompagné de : ----

N° intervention : 300721111

Type d'intervention : Inspection

N° gestion documentaire : 7610-06-01-08050-01

N° du rapport d'inspection : 400903991

N° demande : 200332923

Type de demande : Plainte à car. environnemental

But de l'inspection : Vérifier la gestion des halocarbures de la compagnie suite à la plainte reçue le 29 février 2012.

Lieu inspecté

Nom du lieu : Smardt inc.

Nom usuel du lieu :

N° du lieu : X2134515

Type de lieu : industrie

Localisation du lieu inspecté : 1800, autoroute Félix-Leclerc
Dorval (Québec) H9P 1H7

Coordonnées géographiques du lieu :

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Smardt inc.	propriétaire	1800, autoroute Félix-Leclerc Dorval (Québec) H9P 1H7	Y2097019

Conditions météo

nuageux

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
	53/54	

Mode d'identification

But expliqué : oui non s. o.

Mode d'identification : verbale preuve de statut

But expliqué à/Identification faite auprès de : personne rencontrée

Plainte

Plaignant rencontré : oui non s. o.

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 1

Nombre de photos annexées au rapport : 1

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Marie-Pier Marchand avec un appareil photo de type Coolpix L16. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-06\marma10\7610-06-01-0805001\2012-03-08

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf ---.

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Echantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s.o.			
Demandes d'analyses jointes au rapport : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s.o.			

2. Mise en contexte (facultatif)
 Suite à la plainte reçue le 29 février 2012, vérifier la gestion des halocarbures de la compagnie Smartl.

3. Description de l'inspection

- La compagnie fabrique des refroidisseurs industriels.
- Le R134A est le seul halocarbure qui est utilisé.
- Plusieurs tests d'étanchéité (azote et big blue) doivent être faits sur la machine au fur et à mesure qu'elle est construite.
- L'halocarbure est ajouté à la toute fin. Le système est donc étanche aux fuites. Un rapport d'étanchéité est fourni au client lors de l'achat de la machine.
- Le R134A est dans une bouteille de 1000 livres. La bouteille est sur une balance roulante permettant son déplacement. En sachant la capacité du système, le gaz est ajouté jusqu'à ce que la différence soit atteinte (ex : si le système a une capacité de 400 livres, le gaz est ajouté jusqu'à ce que la balance indique 600 livres).
- Les manipulations concernant les travaux d'halocarbure sont effectuées par des frigoristes (5). Ils ont tous leur carte de compétence. Une copie des cartes va m'être envoyée au courant de la journée.
- Les bouteilles d'halocarbure sont achetées par la compagnie entre 50 000 et 70 000 livres de R134A par année. Les bouteilles vides sont retournées chez le fournisseur.

4. Conclusion
 La gestion des halocarbures est conforme.

5. Recommandations

Fermer l'intervention.

Signature : *Maximilien*
 Date de rédaction : 8 mars 2012

6. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Michel Léonard
 Fonction : Coordonnateur

Signature : *Michel Léonard*
 Date : 16 avril 2012

Commentaires : *OK*

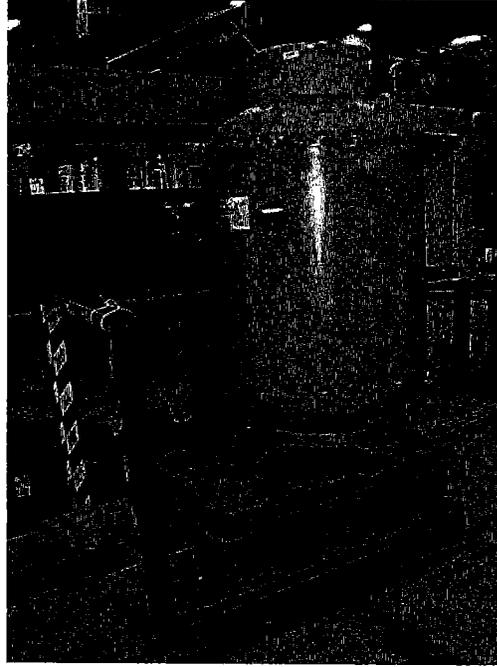
Revised inspection schedule along with instructions (attached)
2 of 3 pages by Mike

Annexe - Photos

Photo no : 1

Fichier : DSCN7759.JPG

Description :
Bouteille de 100 livres de R134A.





NOTE AU DOSSIER

OBJET : Visite d'usine pour vérifier l'assujettissement à un Certificat d'autorisation - Smardt inc. situé au 1800, autoroute Félix-Leclerc à Dorval (Québec)

DATE : Le 20 novembre 2014

INTERLOCUTEURS : _____

N° DOSSIER : 7610-06-01-08050-01

COMMENTAIRES :

L'entreprise Smardt inc. (Smardt) œuvre dans la fabrication de refroidisseurs d'eau. Cette activité correspond au code SCIAN 33416, soit la fabrication d'appareils de chauffage et de réfrigération commerciale, et n'est pas visée par l'annexe III du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RPRT). Cette activité correspond au code CAE 3121, soit une industrie du matériel commercial de réfrigération et de climatisation, et est visée par l'annexe III du *Règlement sur les matières dangereuses* (RMD). Une visite de l'usine a été effectuée le 20 novembre 2014 avec

53/54

Les matières premières utilisées consistent des éléments suivants :

- coquilles cylindriques en fer pour le réservoir de réfrigérant;
- diverses tuyauteries en cuivre;
- barres en fer pour le cadre structural;
- serpentins d'échange de chaleur préfabriqués;
- compresseurs sans huiles préfabriqués;
- ventilateurs préfabriqués;
- isolants en fibre de verre;
- panneaux électriques;
- peintures époxy.

La fabrication consiste des étapes suivantes :

- coupage, perçage, soudage des coquilles;
- coupage et soudage des tuyauteries de cuivre;

- coupage et soudage des barres en fer;
- application de peinture époxy sur les coquilles;
- assemblage des réservoirs, des tuyauteries, des serpentins, des compresseurs, des isolants et des panneaux électriques sur le cadre;
- examen d'étanchéité et de performance.

La machinerie utilisée consiste des équipements suivants :

- des rectifieuses;
- des soudeuses;
- une perceuse automatisée;
- une unité de simulation de performance.

Les matières dangereuses utilisées consistent des produits suivants :

- les peintures d'époxy;
- les huiles de perçage pour la perceuse automatisée.

Aucune matière dangereuse résiduelle (MDR) est ni générée ni entreposée étant donné que :

- les peintures d'époxy sont utilisées entièrement
- les huiles de perçage sont circulées

L'entreprise a obtenu un permis de rejets atmosphériques de la Direction de l'environnement de la Ville de Montréal en date du 4 octobre 2014. Étant donné de la production de MDR inférieure à 100 kg par année, je ne recommande pas de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 alinéas 1 de la Loi sur la qualité de l'environnement.



Jia Lun Poon, ing. jr.